



## Pont jour férié jour de repos

Par **Fartoute**, le **18/07/2021** à **09:56**

Bonjour, j ai une question.au niveau droit du travail. Voilà, j ai une amie qui travail à temps partiel, son jour de repos le vendredi. Pour l année prochaine, lors des 2 jours fériés qui tombent un jeudi, 2 "ponts" sont prévus les vendredi qui suivent. On lui demande de poser 2 jours de congés pour ces 2 vendredi alors que cela tombe sur son jour de repos. Est ce légal ? ? Je n arrive pas à trouver 1 texte de loi qui me prouve le contraire, pouvez-vous m aider ? ?

Par **P.M.**, le **18/07/2021** à **10:14**

Bonjour,

Les jours lors d'un pont entre un jour férié et le repos hebdomadaire ne font l'objet d'aucune réglementation mais les heures perdues peuvent être récupérées suivant l'[art. L3121-50 du Code du Travail...](#)

En l'occurrence, la salariée à temps partiel n'a aucune heure perdue puisqu'elle est déjà en repos, elle n'a donc rien à récupérer...